

Séance du 24 JUN 2024

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE – Géraldine BOTTE - Daniel LOGER - Jean-Michel OSTORERO – Cornelia THEOLIER - Gabrielle GINDRE - Christophe CHAUVETON - Stéphanie KUSZINSKI - Bruno COBUS - Stéphanie LEFOULON – Véronique VISE - Ludovic TISSIER - Christian SIMON

Absent : Erica SANDFORD

Procurations : Yann CHABOISSIER à Gabrielle GINDRE - Humberto FERNANDES à Jean-Michel OSTORERO - Christa BALZER à Stéphanie LEFOULON - Hakan TAT à Jean-Claude RAFFIN – Natacha BRENIER à Laurence PETINOT-GAGNIERE – Katia VIOLLEAU à Véronique VISE

Conseillers en exercice : 22 **Quorum :** 12 **Présents :** 15 **Pouvoirs :** 6 **Votants :** 21

Date de la convocation : 18 juin 2024

Madame Géraldine BOTTE a été élue secrétaire

Délibération N°2024/06/07

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent de Rédacteur Territorial à temps complet au service urbanisme

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent de niveau de catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

La déclaration d'emploi pour le poste de « Chargé de l'Urbanisme (H/F) » a été effectuée auprès du Centre de Gestion de la Savoie sous le n° 073240411001305.

A l'issue du délai de publication, huit candidatures ont été déposées, dont trois correspondent au profil recherché, à savoir : la maîtrise des dossiers d'urbanisme, la gestion du PLU et des affaires foncières.

Après analyse des candidatures et des entretiens, les candidatures d'agents titulaires ne correspondent ni au profil ni aux grades attendus, il est donc proposé de recourir à un agent contractuel titulaire d'un master 2 en expertise foncière, pour assurer les fonctions de chargé de l'urbanisme.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-8-2°,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le recrutement d'un Rédacteur contractuel de catégorie B à temps complet, en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, à compter du 1^{er} août 2024, pour une durée de trois ans. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 500, indice majoré 436 (9^{ème} échelon du grade de Rédacteur), les heures supplémentaires si nécessité de service, et le cas échéant les primes et indemnités instaurées par l'assemblée délibérante.
- **Inscrit** les crédits correspondants au budget.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Modane, le 24 juin 2024.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 073-217301571-20240624-20240607-DE



La Secrétaire de séance,

Géraldine BOTTE

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26/06/2024 et de sa publication ou notification le 26/06/2024



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai